

AVIS CSRPN N°AURA-2019-Exp-020

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

COMMISSION ALPES-AIN du

Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2019-02-17-00296

Dénomination du projet : Transport et détention de cadavres d'espèces animales protégées (Chiroptères)

Lieu des opérations : Département de la Drôme - Parcs éoliens du Bois de Montrigaud (commune de Montrigaud) et de la forêt Thivolet (commune de Montmiral)

Bénéficiaire : LPO AURA

MOTIVATION OU CONDITIONS

S'agissant d'opérations de collecte de cadavres, la demande n'est pas de nature à impacter les espèces visées par la demande.

Le dossier manque cependant de précisions qui pourraient être apportées par la mise à disposition du protocole détaillé mis en œuvre. Celui-ci doit inclure :

- le devenir des cadavres récoltés et transportés dans les locaux de la LPO après leur identification.
- le protocole des tests de détection et disparition des cadavres.
- la valorisation des données récoltées, notamment dans la mesure des impacts réels des parcs éoliens sur les espèces de Chiroptères.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 10/05/2019

SIGNATURE

L'expert délégué faune du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes



Yoann BRESSAN